



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGEE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO ET LE SYSTEME LMD

1 **HISTORIQUE :**

1.1 Origine du LMD :

Il s'agit d'une organisation des formations universitaires, inspirée de celle en vigueur dans les Pays anglo-saxons (Les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie, ...), généralisée dans les pays de l'espace européen par le processus dit « Processus de Bologne » et qui est en train de se développer dans de nombreux autres pays du Monde.

Le système LMD devient donc un système international d'harmonisation des cursus et des diplômes, favorisant la mobilité internationale.

Ainsi, à l'instar de nombreuses universités du monde, l'Université d'Antananarivo n'a pas été insensible au « Système LMD ». Pour cela, plusieurs actions ont été menées depuis 2003.

1.2 Travaux réalisés :

- Conférences et causeries des personnalités universitaires européennes et canadiennes
 - 2003 : conférence donnée par P. Mendès, Président de l'Université de Droit de Grenoble-France ;
 - 2004 : causeries menées par Gilles Breton de l'Université de Laval – Canada.
- Ateliers préparatoires pour :
 - Analyser les expériences externes : 27 – 28 – 29 septembre 2005
 - Analyser les attentes du LMD et les conditions de passage vers le LMD : 21 – 22 – 23 novembre 2005
 - Construire les projets de formation dans le cadre de la mise en place du système LMD dans chaque Etablissement de l'Université d'Antananarivo (Domaines, Mentions, Parcours de formation) : 2006
- Création et mise en œuvre de Comités préparatoires depuis mars – avril 2007:
 - COPILMD : Comité de Pilotage du LMD au niveau de la Présidence
 - COPRELMD : Comité de Préparation du LMD au niveau des facultés et des écoles
- Renforcement de la documentation à travers des navigations sur l'internet.
- Organisation des réunions internes par la Présidence de l'Université.
- Mise en place d'un cadrage d'ensemble

1.2 textes réglementaires:

- Décret N° 2008 – 179 / MENRES du 15 février 2008 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD)



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGEE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

2 TERMINOLOGIE :

2.1 LMD:

Le système LMD est une architecture des études supérieures fondée sur trois grades de référence, mais désigne aussi trois cycles de formation et trois diplômes nationaux :

- L = Licence (Bac + 3) \Rightarrow L1, L2, L3 \Rightarrow 6 semestres: S1, S2, S3, S4, S5, S6
- M = Master (Bac + 5) \Rightarrow M1, M2 \Rightarrow 4 semestres: S7, S8, S9, S10
- D = Doctorat (Bac + 8)

- La Licence et le Master peuvent être à vocation Académique, Recherche ou Professionnelle.
- Dans le système LMD, un grade universitaire (LICENCE, MASTER, DOCTORAT) sanctionne la fin d'un cycle.
- Au sein des cycles Licence et Master, les formations sont organisées en semestres

2.2 Domaines de formation:

Les domaines constituent le cadre général de l'offre de formation de l'établissement. Ils doivent ainsi représenter des ensembles cohérents **fédérant les grands champs de compétences pédagogiques et scientifiques** de l'établissement.

Les domaines de formation à l'Université d'Antananarivo :

- **SCIENCES ET TECHNOLOGIE** pour la faculté des Sciences
- **ARTS, LETTRES et SCIENCES HUMAINES (ALSH)** pour la faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
- **SCIENCES DE LA SOCIETE** pour la faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie (DEGS)
- **SCIENCES DE LA SANTE** pour la faculté de Médecine
- Pour l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA) :
 - **SCIENCES ET TECHNOLOGIES – SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES** (grade LICENCE)
 - **SCIENCES DE L'INGENIEUR – SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES** (grade MASTER)
- Pour l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA) :
SCIENCES DE L'INGENIEUR
- Pour l'Ecole Normale Supérieure (ENS) :
SCIENCES DE L'EDUCATION

2.3 Les Mentions



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGÉE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

Le domaine de formation est structuré en plusieurs Mentions.
La Mention couvre un champ scientifique relativement large qui permet
d'identifier le thème majeur de la formation. Elle permet de faire apparaître la
finalité soit académique, recherche soit professionnelle.

Exemple 1 :

Domaine : **SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

Mentions (grades Licence et Master) :

- CHIMIE
- PHYSIQUE ET APPLICATION
- BIOLOGIE
- GEOSYSTEME ET EVOLUTION
- MATHEMATIQUE ET INFORMATIQUE

Exemple 2 :

Domaine : **SCIENCES DE LA SOCIETE**

Mentions (grades Licence et Master) :

- DROIT
- ECONOMIE
- GESTION
- SOCIOLOGIE

2.3 Parcours :

L'offre de formation est organisée sous forme de parcours diversifiés et adaptés. Un parcours de formation est un ensemble cohérent d'Unités d'Enseignements (UE) articulées entre elles de façon à offrir :

- D'une part, une progression pédagogique adaptée en fonction de l'origine de l'étudiant et de son projet personnel,
- D'autre part, des possibilités de bifurcation, de réorientation ou de complément de formation à chacun des paliers.

Exemple 1 :

Domaine : **SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

Mention (grade Licence) : **BIOLOGIE**



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGÉE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

Semestres	Parcours				
S6 S5	Biologie des Organismes et des Ecosystèmes (BOE)	Biochimie et Biologie Moléculaire (BBM)	Entomologie Appliquée (ENTAP)	Physiologie, Pharmacologie, Cosmétologie (PPC)	Anthropologie Biologique et Evolution (ABE)
S4 S3	Tronc commun Biologie (TCB)				
S2 S1	Portail Sciences de la vie et de la terre (PSVT)				

Exemple 2 :

Domaine : **SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ**

Mention (grade Master) : **DROIT**

Semestres	Parcours			
S10 S9 S8 S7	P1 : Droit des Affaires	P2 : Droit Privé Appliqué	P3 : Droit Public Interne et International	P4 : Sciences Politiques

2.4 Crédits :

Un crédit est une unité de mesure, une unité de compte, exprimant la valeur donnée à une Unité d'Enseignement ou à un Élément Constitutif (EC) d'une UE.

Le système de crédit est applicable à toutes les activités d'enseignement y compris stages, mémoires, projets, travail personnel et aussi à toutes les formes d'enseignement (présentiel, ouvert, à distance, en ligne, ...)



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGÉE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

Au sein des cycles Licence et Master, les formations sont organisées en semestres et qu'un crédit équivaut à 10 heures de travail (travail présentiel, travail personnel):

- Offres de formation dans le grade LICENCE :
 - Durée d'études : 06 semestres
 - Total des crédits : 180 dont 30 crédits par semestre
- Offres de formation dans le grade MASTER :
 - Durée d'études : 04 semestres
 - Total des crédits : 120 dont 30 crédits par semestre

Exemple : En Faculté des Sciences :

-Domaine : **SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

- Grade : **LICENCE**

- Mention : **CHIMIE**

-Parcours en L1 de S2 : **Formation de base en chimie** (tronc
Commun)

-Crédit : 30 (répartis dans les types d'intervention « Cours, TD, TP, Stage, etc. »

des UE)

2.5 Unité d'Enseignement (UE) :

L'Unité d'Enseignement (UE) est la base du dispositif LMD. En effet, toutes les études sont organisées en unités d'enseignement.

Une UE peut être une matière ou un ensemble de matières choisies pour leur cohérence dans cet ensemble.

Différentes catégories d'UE :

- UE fondamentales qui sont obligatoires et doivent être suivies par tous les étudiants
- UE complémentaires qui complètent les UE fondamentales du parcours choisi par l'étudiant et doivent être prises obligatoirement afin de valider le parcours de l'étudiant.
- UE libres qui sont au choix

Les UE peuvent être donc :

1. Obligatoires ou optionnelles (facultatives)
2. Transférables d'un parcours à l'autre
3. Capitalisables puisque toute validation d'UE est acquise quelle que soit la durée d'un parcours.

Exemple : En Faculté des Sciences :

-Domaine : **SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

- Grade : **LICENCE**



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGÉE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

- Mention : **CHIMIE**

-Parcours en L1 de S2 : **Formation de base en chimie** (tronc
Commun)

-Nombre de UE dans ce parcours L1/S2 : **06**

- Chimie organique physique → 5 crédits
- Initiation à la physico-chimie des solutions aqueuses → 5 crédits
- Chimie inorganique → 5 crédits
- Initiation à la géométrie et éléments d'analyse → 4 crédits
- Physique 1 → 4 crédits
- Initiation à la Science de la Vie et de la Terre → 7 crédits

Pour chaque UE les crédits sont répartis dans des types d'intervention « Cours, TD, TP, Stage, etc. » et le total de crédits pour cette UE est égal à 30.

2.6 Eléments Constitutifs (EC) :

Chaque contenu d'une UE est appelé Élément Constitutif (EC).

Chaque Élément Constitutif (EC) de l'UE appelé aussi matière ou composante de l'UE est évalué selon un examen semestriel.

2.7 Passerelle :

Une passerelle est la possibilité offerte à l'étudiant de modifier son parcours pédagogique en cours de sa scolarité. Les passerelles permettent à l'étudiant de se réorienter s'il se rend compte que le parcours choisi au début ne correspond plus à ses attentes ou d'enrichir sa formation par l'accès à d'autres cursus, sous certaines conditions préalablement définies.

Exemple : un étudiant titulaire d'un Master « recherche » pourra ainsi obtenir un Master « professionnel » moyennant l'obligation de suivre certains enseignements ou de satisfaire à certaines exigences (stages, par exemple)

N.B. : la passerelle est possible soit dans l'établissement fréquenté, soit dans un autre grâce au principe de mobilité

2.8 Mobilité

Il s'agit de la possibilité offerte à étudiant de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre faisant valoir les acquis (EU capitalisées)

2.9 Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants des UE formant un parcours pédagogique. Elle est présidée par enseignant membre de l'UE

2.10 Equipe de formation



PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

VICE PRESIDENCE CHARGÉE DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION DE LA FORMATION

SERVICE LMD

Elle est constituée de tous les responsables des équipes pédagogiques d'un parcours donné. Elle est présidée par un enseignant désigné par le Doyen de la Faculté.

3– LES AVANTAGES DU SYSTEME LMD :

Le système LMD comporte une série d'avantages incontestables qui ont fondé son acceptation et son adoption à l'échelle mondiale. Leur perception varie selon le contexte, les réalités dans les pays qui ont déjà adopté le LMD ou qui sont en voie de le faire.

Exemple : 1 - pour l'apprenant :

- Réduction de la durée d'études liée à la semestrialisation
- Possibilité de poursuivre des études dans une autre université ou dans un pays appliquant le LMD
- Possibilité d'interrompre sa formation et de la reprendre par la suite en conservant le bénéfice des crédits qu'il a validés auparavant
- Professionnalisation facilitée par les UE, stages, projets
- Diversité des parcours proposés grâce à un système de passerelles
- Choix de son parcours de formation en fonction de ses projets d'études et professionnels, etc.....

2 : - pour l'institution :

- Une offre de formation moderne, attractive et compétitive
- La possibilité de modifier plus facilement l'offre de formation en fonction des besoins et des valorisations de la demande (ajouter, changer le statut d'un module,..)
- Un encadrement rapproché qui implique des effectifs réduits et un contrôle continu des connaissances.
- La professionnalisation des enseignements oblige les universités à être d'avantage attentives dans leur fonctionnement pédagogique aux exigences du marché du travail (profils techniques pour les étudiants) et pour les emplois à pourvoir, etc...

3 : - pour la société :

- Ouverture de l'Université sur la société
- Augmentation du nombre de métiers
- Adaptation des formations aux besoins sociaux
- Meilleure participation de l'Université au développement de la société

NB : - L'Habilitation c'est la procédure par laquelle l'Etat Malagasy (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifiques) reconnaît et garantit la qualité de la formation. Toutes les Offres de Formation du système LMD de l'Université d'Antananarivo sont habilitées par le Comité Nationale d'Habilitation (CNH).